



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens de la psychiatrie en France

Question écrite n° 24727

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontrent les établissements psychiatriques. Les praticiens et plusieurs rapports parlementaires témoignent d'une situation de la santé mentale particulièrement dégradée en France. Le rapport d'information de Mmes les députées Caroline Fiat et Martine Wonner présenté le 18 septembre 2019 à l'Assemblée nationale met en avant la nécessité d'une refonte du secteur. Les hôpitaux psychiatriques sont engorgés, les centres médico-psychologiques sont saturés, les lits manquent et le nombre de psychiatres est insuffisant pour faire face à l'afflux de demandes. Dans le nord de la Drôme, l'insuffisance de postes conduit à des délais d'attente d'un an. Les lieux de soins sont dans une telle situation de sur-fréquentation que seuls les enfants présentant des symptômes installés et des troubles du comportement sont pris en charge. Alors que les demandes augmentent d'année en année, les moyens manquent. Aussi, elle souhaite savoir quels moyens supplémentaires le Gouvernement souhaite consacrer à la psychiatrie en France pour permettre aux praticiens d'exercer dans de bonnes conditions afin de répondre à l'ensemble des besoins de la population.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24727

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10252

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)